

COMMISSION  
DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

GROUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles....., le 9 mars 1977.....  
PC/sg

remis au telex à:

482

NOTE BIO (77) 89 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux Membres du groupe et au Directeur Général DG I et au service  
"relations avec les délégués de la Commission" DG VIII

---

Points d'intérêt qui ont été soulevés lors du rendez-vous de midi du 8 mars:

1. Libre prestation de service des avocats

C'est à la suite d'une erreur que certains organes de presse ont fait état de l'adoption de la proposition de directive sur l'exercice effectif de la libre prestation de services par les avocats. Cette proposition n'a pas été adoptée. Il est prévu qu'elle figurera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil sous la liste des points "A".

2. Convention sur la protection de l'environnement marin de la zone de la mer Baltique

En complément à la BIO (77) 88, nous avons, en présentant cette recommandation de décision, fait le commentaire oral suivant:

La Communauté est déjà partie contractante de la Convention de Paris concernant l'Atlantique Nord-Est et de la Convention de Barcelone pour la Méditerranée, en raison des compétences qui lui ont été transférées par les Etats-membres en matière de protection de l'environnement des eaux.

La proposition adoptée aujourd'hui par la Commission ~~est identique~~ a par conséquent pour objectif de mener dans la Mer Baltique une action identique à celles entreprises dans l'Atlantique Nord-Est et en Méditerranée.

Je rappelle que cette action pour la protection de l'environnement marin s'inscrit dans la perspective du programme d'action de la Communauté en matière d'environnement et de la résolution ~~prise~~ y relative adoptés respectivement en octobre 1973 et décembre 1976.

La Convention à laquelle la Commission propose au Conseil de participer à été signée à Helsinki le 22 mars 1974 par sept Etats-membres riverains, dont le Danemark et la RFA. (Pour l'instant seule la Finlande et la Suède l'ont ratifiée).

3. Energie

La Commission vient de décider d'octroyer une deuxième intervention financière pour la prospection de l'uranium sur les territoires des Etats membres. Il s'agit de 5 millions d'UC alloués dans le budget 1977 pour aider les programmes d'exploration d'uranium à entreprendre d'ici 1979. L'année dernière la Commission avait déjà alloué une première tranche d'un million d'UC pour aider les programmes de prospection. Sept projets ont été sélectionnés: 3 en Irlande, 1 dans les Iles Orkney, 1 en Italie, 1 en République Fédérale d'Allemagne et 1 au Groenland.

#### 4. Multinationales

A l'occasion de la discussion, au Parlement le 10 mars, du rapport de M. LANGE sur les principes à observer dans le cadre de l'activité économique internationale des entreprises et des gouvernements, M. Maurice SCHAEFFER, directeur à la DG III, a fourni

un certain nombre d'éléments relatifs à cette question, qui préoccupe la Commission depuis 1973.

Une étude a été entreprise, dont le champ comporte 9 à 10.000 multinationales, définies comme étant toutes les sociétés ayant des activités dans plusieurs pays.

Un certain nombre de mesures, internes à la Communauté, sont arrêtées ou à l'étude, pour faire face au problème des multinationales.

La Commission s'associe également aux études conduites par d'autres institutions sur ce même problème, dont l'impact est considérable.

La résolution qui est présentée au Parlement va dans le sens de l'action internationale souhaitée par la Commission. Le phénomène multinational est mondial. Statistiquement, les multinationales européennes sont plus nombreuses que les américaines, mais celles-ci sont plus puissantes. C'est une considération dont il faut tenir compte, notamment lorsqu'on envisage le problème particulier de la fuite des capitaux.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, la position de la Commission reste celle exposée, en son temps, devant le Parlement par M. Borschette (BIO(76)167) : la Commission s'associe aux efforts pour combattre la corruption, mais l'action pénale appartient aux Etats Membres.

#### 5. Ouverture du centre européen de Berlin

Vous avez reçu une IP à ce sujet. Il y a lieu d'ajouter :

après la cérémonie M. Vredeling a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a répondu aux questions concernant notamment le rôle du centre, le fonds social, la conférence tripartite, et la raison pour laquelle le centre a été installé à Berlin.

Sur ce dernier point, M. Vredeling a cité les avantages de la décentralisation.

Il a aussi rappelé que Berlin-Ouest appartient au territoire de la Communauté.

Interrogé si les autorités soviétiques ont fait des protestations contre l'inauguration du centre à Berlin, M. Vredeling a répondu qu'il n'avait aucune connaissance de telles protestations. Il y a deux ans, lors de la décision du Conseil d'implanter le centre à Berlin il y a eu des protestations de la part des autorités soviétiques, a dit M. Vredeling, mais pas aujourd'hui.

(si vous êtes interrogés à ce sujet, voir notre BIO COM(77)88).

#### 6. Affaire "sucre"

La Cour de Justice vient de prendre une décision au sujet des demandes en interprétation concernant le paiement des amendes qui avaient été infligées par la Commission.

Vous vous rappelez que les entreprises condamnées avaient payé les amendes en faisant la conversion en liras italiennes, ce qui représentait des pertes de 30 à 40% pour la Commission.

Par sa décision d'aujourd'hui, la Cour vient de donner raison à la Commission, en déclarant notamment :

L'étendue des dettes résultant des amendes retenues respectivement à l'égard de chacune des entreprises concernées est déterminée par le montant fixé dans la monnaie nationale de chaque entreprise.

7. Prétendu abus d'aide alimentaire

Lors de notre briefing à la presse d'aujourd'hui, nous avons fait la mise au point suivante :

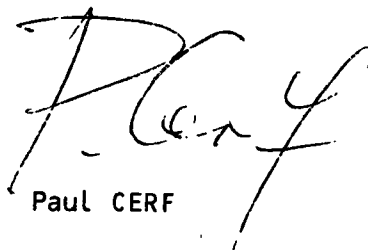
Certains organes de presse ont fait état ces derniers jours d'un prétendu abus par Cuba de l'aide alimentaire reçue sous la forme de poudre de lait. Ce pays aurait revendu la poudre à la Jamaïque après l'avoir transformée en lait condensé. Le "Herald Tribune" de ce matin écrit, sous le titre "EEC charges Cuba sold gift milk", que des "EEC officials" auraient confirmé l'abus.

Il est vrai que la Communauté a fourni 5.000 tonnes de poudre de lait au Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies et que cette poudre de lait était destinée à une action de cette organisation en faveur de Cuba. Suite aux articles, nos services ont pris contact avec le PAM mais rien dans les informations fournies jusqu'ici par la PAM ne permet à la Commission de confirmer cet "abus". Nous démentons avoir donné une confirmation quelconque à ce sujet. Nous devons d'ailleurs souligner que le contrôle ainsi que l'exécution des actions du PAM reviennent à cette seule organisation.

Après notre briefing, nous avons encore appris que les 5.000 tonnes de poudre de lait ont dû arriver à Cuba vers la mi-février, ce qui rend fort improbable toute réexportation aussi rapide sous forme de lait condensé vu le temps nécessaire pour cette transformation.

8. Bilan et degré de convergence des politiques suivies en 1976 dans les Etats membres de la Communauté (voir P-18).

Amitiés,



Paul CERF